
18 March 2019

French

**Groupe d'experts des Nations Unies pour les
noms géographiques**

Session de 2019

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 5(b) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : rapports des divisions du Groupe
d'experts**

Rapport de la Division francophone

Soumis par Division francophone**

Résumé

Depuis sa réunion lors de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, en août 2017, la Division francophone a poursuivi son activité dans la droite ligne des décisions prises lors de sa réunion en avril 2014, à New York, à savoir : faire en sorte que l'expertise des pays dans le domaine de la normalisation des noms géographiques puisse servir à l'ensemble de l'espace francophone, et que les pays ayant des structures toponymiques nationales naissantes trouvent au sein de cette division un espace approprié à l'expression de leurs besoins spécifiques.

La Division francophone s'appuie sur le programme de travail 2017-2021, ce qui a permis :

- l'organisation d'une réunion de la Division, en conjonction avec le symposium et les réunions tenus à Bruxelles (octobre 2018) ;
- le partage et la mise à jour de plusieurs fiches d'information relatives aux organismes nationaux et aux autorités toponymiques nationales ;
- l'enrichissement du site de la Division d'un lien vers la formation à distance en toponymie ;
- la poursuite de la publication du bulletin d'information toponymique ;
- la participation de pays africains aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques avec le soutien de l'Organisation internationale de la francophonie et de l'Institut géographique national belge.

Le site de la Division francophone est accessible à l'adresse suivante :
<http://www.toponymiefrancophone.org/>.

*GEGN.2/2019/1

**Préparé par M^{me} Elisabeth Calvarin, Présidente de la Division francophone, sera disponible à l'adresse suivante

Depuis la 11^e Conférence des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques (août 2017) au cours de laquelle la Division francophone s'était réunie, celle-ci a poursuivi son activité dans la droite ligne des décisions prises lors de sa réunion tenue en avril 2014 à New York, à savoir : faire en sorte que l'expertise des pays dans le domaine de la normalisation des noms géographiques puisse servir à l'ensemble de l'espace francophone, et que les pays ayant des structures toponymiques nationales naissantes trouvent au sein de cette division un espace approprié à l'expression de leurs besoins spécifiques.

La Division francophone est composée d'experts provenant des pays suivants : Algérie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Congo, RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Espagne, France, Guinée, Liban, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Pologne, Québec (Canada), Roumanie, Sénégal, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie.

Le rapport de la Division francophone s'appuie sur le Programme de travail 2017-2021 – ce qui a permis :

- L'organisation d'une réunion de la Division, en conjonction des événements de Bruxelles (octobre 2018)

En 2017, la Division a souhaité que le poste de Secrétaire de la Division soit dynamique à la manière de la Division nordique, et l'a confié à la Belgique – auparavant, le poste avait été confié au Burkina Faso, que nous remercions pour ses multiples services et d'avoir été à l'origine des « fiches-pays ».

En 2018, la principale activité de la Division a été l'organisation d'une réunion, dans le cadre plus large d'un symposium scientifique et de réunions conjointes de groupes de travail du GENUNG, tenus à Bruxelles en octobre et accueillis par l'Institut géographique national de Belgique. De cette réunion, nous pouvons retenir deux points :

- S'agissant du français, notre langue de travail et point d'attache de la diversité culturelle de la Division, c'est le pilier central de notre Division ; il fait partie de nos statuts. En effet, la Division a été créée grâce et à cause du français, et sa création a fait l'objet d'une résolution du GENUNG (VII/1_1998). La vitrine de la communication de la Division est un site Web, dédié à la Francophonie. Le nom du site, « La toponymie francophone en partage », tient compte des sensibilités des pays participants et reflète le fait que des pays ont le français en partage et partagent les progrès de la normalisation de leur toponymie.

Portons notre reconnaissance aux efforts de l'IGN belge qui a assuré la traduction français-anglais-français de l'ensemble du symposium de Bruxelles.

- Le Conseil économique et social (ECOSOC), dont dépend le GENUNG, encourage la collaboration avec le comité d'experts sur la Gestion de l'Information Géospatiale à l'échelle Mondiale (UN-GGIM). Ce groupe a une autre dimension que le GENUNG, organe essentiellement technique. Des décideurs y siègent et expriment une volonté d'harmonisation et d'homogénéisation des données géographiques à l'échelle mondiale. Il est clair qu'une bonne coopération serait requise : travailler ensemble pour encourager, communiquer et promouvoir les avantages de la normalisation des noms géographiques

aux niveaux international et national par le biais des autorités toponymiques et des organismes géographiques ou cartographiques.

En ce qui concerne le symposium, il avait pour objet de souligner le rôle et l'importance des connaissances spécialisées dans la normalisation des noms géographiques, notamment dans la création d'un cadre national de normalisation, l'établissement de variantes en ce qui concerne les entités géographiques, l'établissement d'une forme écrite et l'application, la promotion et l'évaluation des formes arrêtées. Le symposium a également servi à présenter des vues et des intérêts opposés concernant la normalisation des noms géographiques et à susciter des débats sur les manières de les gérer et de parvenir à un équilibre.

Comme le demande actuellement le Secrétariat du GENUNG, nous pourrions peut-être tirer de nos réunions et du symposium de Bruxelles certaines perspectives pour la Division (voir plus loin).

- Le partage et la mise à jour de plusieurs fiches d'information relatives aux organismes nationaux et aux autorités toponymiques nationales

Les noms géographiques conservent des éléments précieux de l'héritage culturel des nations. Il importe de les sauvegarder et de les valoriser, tout comme il importe de les gérer, c'est-à-dire de faire en sorte qu'ils remplissent le plus possible leur fonction première qui est de localiser et d'orienter. Cette double mission, dévolue à des organismes gouvernementaux, constitue ce qu'il est convenu d'appeler la normalisation des noms géographiques.

Cette normalisation est validée par les organismes nationaux et les autorités toponymiques nationales, et la Division a convenu de faire le recensement de ces organes à travers des « fiches-pays ». À l'occasion des événements de Bruxelles, les participants à la réunion de la Division ont souhaité que ces fiches soient implantées sur le site de la Division, et certains en ont proposé des mises à jour, notamment le Burkina Faso et le Niger.

- L'enrichissement du site de la Division d'un lien vers la formation à distance en toponymie

Après avoir mis en place un prototype de formation, appelé *Introduction à la toponymie*, la Division dispose désormais (depuis 2018) du lien accédant en français à la formation à distance en toponymie, qui reprend la grille du prototype, définie entre 2005 et 2008. Outre les définitions et les fonctions utiles en toponymie, la formation est centrée sur les toponymes, leurs écritures et les supports les plus représentatifs de la toponymie. De plus, sont abordées la gestion en toponymie et la notion de patrimoine culturel immatériel (Unesco). Le site est accessible à tous, sans mot de passe, et tout le matériel didactique en est gratuit.

Mis à jour par l'École nationale des sciences géographiques (ENSG), le module de formation à distance en toponymie pourrait s'enrichir de documents et d'exemples validés par les autorités toponymiques et les organismes géographiques ou cartographiques des pays membres.

- La poursuite de la publication du bulletin d'information toponymique

En 2017 et jusqu'à aujourd'hui, trois bulletins d'information toponymique ont été publiés (n°10 à 12). Rappelons que l'organe de liaison en Francophonie est le bulletin d'information toponymique. Il a été créé pour témoigner de la volonté de rassembler dans un espace international des personnes et des organismes que la gestion des

toponymes et la mise en valeur du patrimoine culturel que représentent les toponymes intéressent. Il ne peut être conçu que grâce aux contributions et aux informations que fournissent les membres de la Division. Il dépend de chacun et de la rapidité avec laquelle vous informez le Bureau de la Division de toute modification ou de toute erreur constatée. Il permet à tous de rester au plus près de l'actualité des travaux des membres. Le vice-président de la Division en a la charge, et toute participation au Bulletin est la bienvenue !

- La participation de pays africains aux travaux du GENUNG avec le soutien de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'interprétariat assuré par les soins de l'IGN belge (IGN BE)

Il est regrettable de noter que les pays francophones africains affichent une participation faible aux travaux du GENUNG et ne retirent généralement pas assez d'avantages liés à la normalisation des noms de lieux, en particulier pour ce qui a trait à la gestion des ressources et à la mise en valeur du patrimoine culturel.

Depuis 2017, la division francophone a tenté d'encourager la participation des francophones d'Afrique aux travaux du GENUNG, comme celle du Cameroun en 2017, du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal en 2018, et de Madagascar aujourd'hui en 2019.

Cependant, nos partenaires financiers font savoir à la Division que les contraintes sont de plus en plus fortes. Obtenir leur concours n'est pas chose aisée, et son suivi non plus : la rigueur est de mise aussi bien dans les rapports techniques que financiers. Une fois l'appui de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) obtenu, le contrôle technique et budgétaire est sévère. Afin de continuer des relations de confiance efficaces avec nos partenaires, lorsqu'une candidature se propose, il lui est recommandé de respecter strictement les consignes du Secrétariat du GENUNG, notamment à propos des pouvoirs, et les consignes du bureau de la Division, notamment avoir un passeport valide, collationner soigneusement les cartes d'embarquement et les factures du séjour, transmettre un rapport technique de qualité et dans les délais, et donner des nouvelles de temps à autre. Tout ceci pourrait paraître insignifiant, mais concourt pourtant aux bons rapports de la Division avec ses partenaires qui accordent beaucoup d'importance et d'attention à nos travaux, et à leur suivi.

En trois ans, tel est l'état de nos travaux. Est-ce suffisant ?

- Quelles perspectives pour la Division francophone ?

Ce qui vient d'être exposé, ce sont les résultats obtenus. Le Secrétariat du GENUNG souhaite aller plus loin, et suggère que les auteurs de résumés et de rapports soient encouragés à exposer des questions, défis, etc., qu'ils souhaitent soumettre à leur division ou leur groupe de travail pour examen.

Explorons deux pistes de réflexion.

1) Comme la manifestation de Bruxelles a pu le montrer, la normalisation des noms géographiques varie d'un pays à un autre en termes d'organisation, de principes, de politiques et de procédures. Plusieurs pays ont un intérêt commun en matière de législation sur les noms géographiques et ont des lois et des règlements relatifs à la langue et à son utilisation, mais peu ont des lois relatives aux noms géographiques.

Par exemple, en Islande et en Norvège, les noms géographiques ont fait l'objet d'une législation particulière, alors qu'en Suède, ils sont protégés par la loi sur la préservation du

patrimoine suédois, qui fournit des instructions sur les bonnes pratiques toponymiques. En Finlande, plusieurs tentatives de réglementation de la normalisation des noms géographiques ont eu lieu. Au Danemark, les principes et la portée de la législation relative aux noms géographiques sont définis dans une ordonnance.

Qu'en est-il dans la Francophonie en matière d'élaboration des procédures et établissement des mécanismes de normalisation en réponse aux exigences nationales et à des demandes particulières (règles de procédure, objectifs, etc.) ?

2) Comment encourager la discussion et l'étude de démarches orientées vers la normalisation ? Ne serait-il pas intéressant de suivre l'exemple de Bruxelles, et d'agrandir le périmètre de la réflexion sur la normalisation en organisant une série de conférences, non plus seulement du fait de la France seule, mais de pays francophones, autour d'un séminaire comme à l'UNESCO en 1996 – le dossier ayant déjà été établi dans ses grandes lignes ?

Ces réflexions seraient à soumettre à la prochaine réunion de la Division francophone.

Je vous remercie de votre attention.